Envoyé en préfecture le 17/03/2026
Reçu en préfecture le 17/03/2026
Publié le
ID : 056-215601345-20260316-04DEL2026-DE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE PONTIVY
COMMUNE DE MOHON

SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
06 MARS 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL– DCM2026.03.06 - 04
Objet : ECOLE SAINT JOSEPH DE PLOERMEL – DEMANDE DE PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE LA CLASSE ULIS – ANNEE SCOLAIRE 2024-2025

L'an deux mil vingt-six, le 06 mars à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de MOHON se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Mohon, sur convocation en date du 02 mars 2026 qui leur a été adressée le 02 mars 2026, par voie dématérialisée et par envoi postal à leur domicile suivant le choix opéré par chacun conformément à l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, par Madame DENIS Josiane, Maire et publiée par voie d'affichage à la mairie et sur le site mohon.fr le 02 mars 2026.

Étaient présents les Conseillers Municipaux suivants : Mme DENIS Josiane Maire et Présidente de séance, Mme BOUTE Marie-Annick, Mr LE QUEUX Pascal, Mr HOUEIX Ludovic, Mme CLERO Anne-Marie, Mr BIGORGNE Cédric, Mr DESERT Jérôme, Mr DELATTE Didier, Mme MOCHEL Josiane.

Était absent donnant pouvoir : Mr MICHEL Yannick donnant pouvoir à Mr LE QUEUX Pascal.

Était absente : Mme CHASLES Vanessa

Nombre de Conseillers :

Membres en exercice	Membres présents	Membre donnant pouvoir	Suffrages exprimés
11	09	01	10

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Présidente de séance : Madame DENIS Josiane.

Secrétaire de séance : Monsieur DESERT Jérôme.

****

Envoyé en préfecture le 17/03/2026
Reçu en préfecture le 17/03/2026
Publié le
ID : 056-215601345-20260316-04DEL2026-DE

DELIBERATION DCM2026.03.06-04 – ECOLE SAINT JOSEPH DE PLOERMEL – DEMANDE DE PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE LA CLASSE ULIS – ANNEE SCOLAIRE 2024-2025

Présentation de la demande
Autorisation de prise en charge financière
Délibération à prendre

Rapporteur : Madame DENIS Josiane, Maire

****

Madame le Maire fait lecture du courrier du 14 octobre 2025 de l'Ecole Privée Saint Joseph de Ploërmel qui sollicite une contribution de la Commune pour un élève de Mohon scolarisé en classe ULIS dans son établissement au titre de l'année 2024/2025.

Le montant de la participation financière est libre. Madame le Maire propose de verser le montant identique à celui versé pour un élève de primaire à Mohon selon le coût moyen départemental calculé par les services de l'Etat soit 463.73 €.

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Maire propose de voter à main levée,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Accepte la proposition d'un vote à main levée et procède à un vote qui donne les résultats suivants :

PRESENTS	09
DONNANT POUVOIR	01
VOTANTS	10
NE PREND PAS PART AU VOTE	00

Envoyé en préfecture le 17/03/2026
Reçu en préfecture le 17/03/2026
Publié le
ID : 056-215601345-20260316-04DEL2026-DE

ABSTENTIONS	00
SUFFRAGES EXPRIMES	10
MAJORITE ABSOLUE	06
POUR	**10**
CONTRE	00

- **DECIDE** de verser une participation financière d'un montant de 463 euros 73 au titre des frais de fonctionnement pour la classe ULIS pour l'année scolaire 2024/2025 pour cet élève mohonnais.

Délibération publiée conformément aux dispositions de l'article 5 du Décret N° 2021-1311 du 7 octobre 2021 sur le site www.mohon.fr Date de mise en ligne de l'acte : 16 mars 2026

Le Secrétaire de séance,

Mr DESERT Jérôme

Le Maire,

Mme DENIS Josiane